

# >> Livret d'accueil **Étudiants** 2024

pour les stages  
**en service de soins**



EPSM Caen  
15 ter rue Saint-Ouen  
14000 CAEN

## **SOMMAIRE**

- 1- Préambule : définitions de la santé mentale et de la psychiatrie
- 2- ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN (p.3/7)
  - Présentation générale p.3
  - Secteur de psychiatrie et offre de soins p.4
  - Les structures p.5/6
  - Population accueillie et modalités d'hospitalisation p.7
- 3- PARCOURS DE SOINS DE L'USAGER (p.8/9)
  - Adultes p.8
  - Enfants p.9
- 4- ACCUEIL DU STAGIAIRE PARAMEDICAL ET MODALITES D'ORGANISATION DU STAGE (p.10/12)
  - Déroulement p.10/11
  - Objectifs de stage prévalents pour les étudiants infirmiers p.11/12
  - Objectifs de stage prévalents pour les élèves aides-soignants p.12
- 5- ANNEXES (p.13/17)
  - Annexe 1 : Plan de situation p.13
  - Annexe 2 : Contacts pôles EPSM p.14/15
  - Annexe 3 : Questionnaire de satisfaction étudiant p.16/17

## **1- Définition de la santé mentale et de la psychiatrie**

### **Concepts de santé mentale selon l'OMS :**

« La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons. La santé mentale est un droit fondamental de tout être humain. C'est aussi un aspect essentiel du développement personnel, communautaire et socioéconomique.

La santé mentale ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental. Il s'agit d'une réalité complexe qui varie d'une personne à une autre, avec divers degrés de difficulté et de souffrance et des manifestations sociales et cliniques qui peuvent être très différentes. »

### **Psychiatrie :**

La psychiatrie est la spécialité médicale qui prend en charge et traite les personnes qui souffrent de maladies mentales. Elle est nécessairement exercée par des psychiatres.

## **2- ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE CAEN**

- **PRESENTATION GENERALE**

Site internet grand public de l'EPSM : [www.epsm-caen.fr](http://www.epsm-caen.fr).

L'EPSM est composé de sept pôles d'activité clinique ou médico-technique :

- Pôle CAEN, psychiatrie adulte regroupant les secteurs CAEN PLAINE et CAEN EST
- Pôle PAYS D'AUGE, psychiatrie adulte regroupant les secteurs LISIEUX, COTE FLEURIE, psychiatrie de liaison et une unité pour les autistes
- Pôle CALVADOS SUD, psychiatrie adulte regroupant les secteurs CAEN SUD et VIRE EVRECY
- Pôle Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent regroupant les secteurs de pédopsychiatrie CAEN-FALAISE, LISIEUX-PAYS D'AUGE et VIRE/CONDE en Normandie
- Pôle Pharmacie, Médecine et Odontologie
- Pôle d'activités médico-légales
- Pôle de psychiatrie transversale : Ariane, UMPSA, EMPP, Sport santé et l'addictologie de liaison.

L'EPSM est en lien étroit avec le DATU urgence psychiatrique situé au DATU du CHU de CAEN.

L'EPSM comprend des structures médico-sociales :

- MAS de Boulon : hébergement de personnes présentant un handicap psychique important
- SAMSAH L'Envol : accompagnement sur les lieux de vie des usagers présentant un handicap psychique
- CSAPA et CAARUD : centres d'accueil, de prévention et de suivi des personnes présentant des addictions.

L'EPSM comprend un service des tutelles et une banque des patients.

- SECTEUR DE PSYCHIATRIE ET OFFRE DE SOINS

Le territoire national est découpé en aires géographiques appelées « secteurs de psychiatrie ».

***La prise en charge de la maladie mentale est organisée selon le principe de la sectorisation. Le département du Calvados est divisé en zones géographiques qui constituent les secteurs. Chaque secteur est placé sous la responsabilité d'un psychiatre hospitalier chef de pôle, assisté d'une équipe pluridisciplinaire. Ces équipes ont pour mission de prendre en charge la population qui y réside.***

Le secteur se définit par la mise à disposition, pour une communauté géo-démographique, d'un dispositif public de santé mentale. (1 secteur adulte environ à 80000 hab.) (1 secteur enfant = 240000 hab.). Cela signifie que c'est le lieu d'habitation principal de la personne soignée qui détermine le secteur vers lequel celle-ci sera orientée et prise en soins.

L'EPSM de Caen est composé de 6 secteurs adultes et de 3 secteurs de pédopsychiatrie, organisés en pôles. Il couvre les besoins en santé mentale d'environ 70% de la population du calvados.

***Le principe fondamental du secteur est le refus de la stigmatisation de l'utilisateur en santé mentale.***

*Cela implique une volonté d'intégration, de maintien ou de réintégration de l'utilisateur dans son milieu familial et social.*

Chaque secteur adulte dispose d'une offre de soin intra et extra hospitalière.

## LES SECTEURS PSYCHIATRIQUES DU CALVADOS

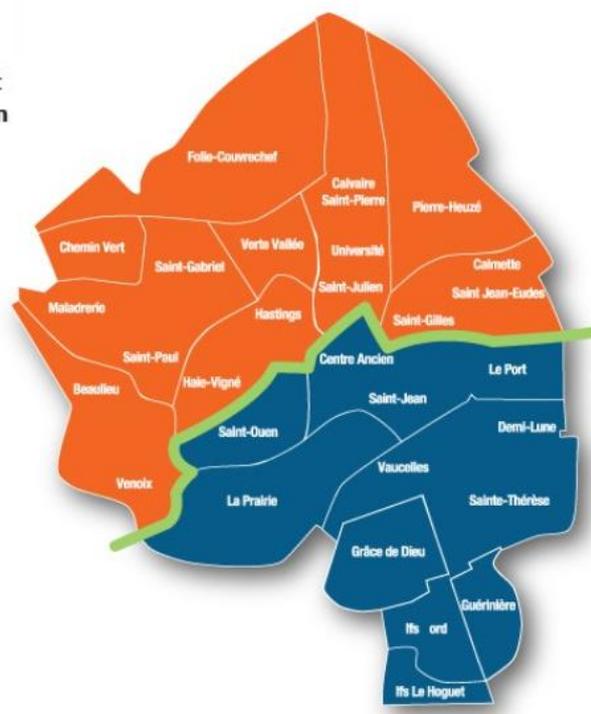
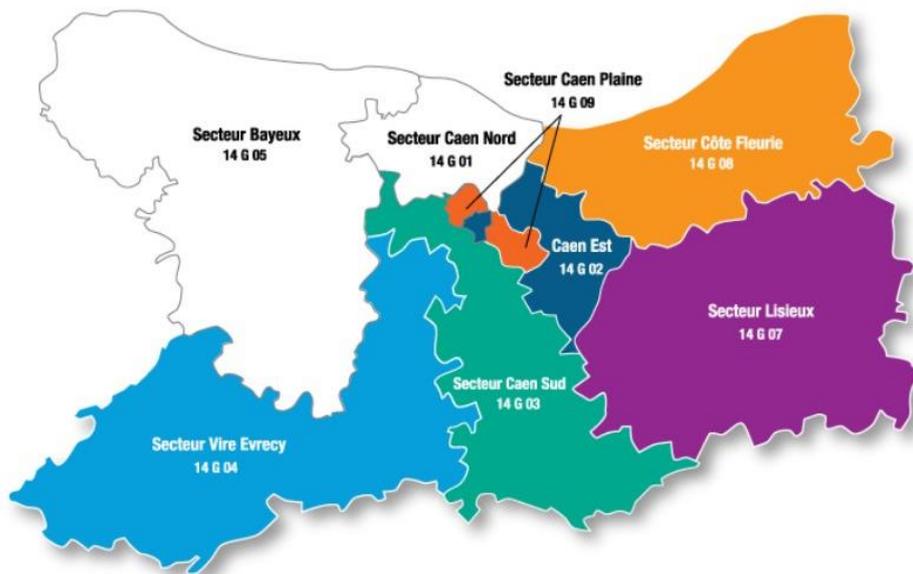
Les secteurs de l'EPSM de Caen sont organisés en pôles :

- Pôle Caen, composé des secteurs : Caen Est et Caen Plaine
- Pôle Calvados Sud, composé des secteurs : Caen Sud et Vire-Evrecy
- Pôle Pays d'Auge, composé des secteurs : Côte Fleurie et Lisieux

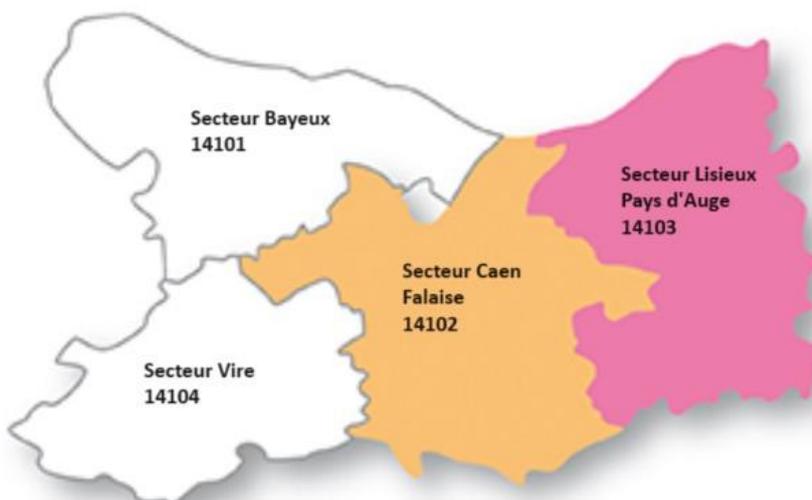
Sectorisation adulte du calvados



Sectorisation adulte de la ville de Caen



Sectorisation enfant du calvados



- LES STRUCTURES

Structures d'hospitalisation temps plein intra hospitalières adultes :

- 6 services d'admissions accueillant des usagers en crise dans une phase aigüe de la maladie,
- 5 services de long et moyen séjour accueillant des usagers pour la mise en place d'un projet de soins personnalisé.

Structures extra hospitalières adultes en fonction des secteurs :

- 1 Centre médico psychologique (CMP) structure accueil, d'évaluation et d'orientation de l'utilisateur en santé mentale. Certaines équipes interviennent également en liaison avec les urgences ou autres services des CH du territoire,
- 1 Equipe mobile (EM) structure chargée d'intervenir sur le lieu de vie des patients afin de proposer un suivi après hospitalisation,
- 1 Hôpital de jour (HDJ) structure chargée de proposer une hospitalisation à la journée ou ½ journée pour permettre un retour ou maintenir la personne sur son lieu de vie,
- 1 Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) structure chargée de proposer des médiations sur des temps ponctuels en vue de favoriser l'insertion de la personne dans son environnement proche.

**Le pôle de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent** qui prend en charge une population entre 6 an et 18 ans, dessert la moitié Est du département du Calvados dont les ¾ de l'agglomération Caennaise, soit 421 000 habitants (dont 230 000 pour la grande agglomération Caennaise) à l'exception de la partie Nord-Est (Caen Nord-Hérouville). Il regroupe trois secteurs de pédopsychiatrie, Caen-Falaise, Lisieux-Pays d'Auge et Vire/Condé, comprend une maison des adolescents départementale (MDA) et ne dispose pas de service intra hospitalier d'hospitalisation temps plein.

**En cas de besoin d'une hospitalisation, les adolescents sont pris en soins au sein de secteurs adultes à partir de 16 ans.** Le pôle de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent est organisé en structures regroupant plusieurs unités fonctionnelles extra hospitalières :

**Structures de « soins en hospitalisation de Jour » :**

- 2 Hôpitaux de jours : CHEMIN VERT, site de l'EPSM à CAEN,
- 1 Accueil de Jour pour Enfants (A.J.E.) - CAEN,
- 1 Hôpital de jour pour Enfants - LISIEUX.

**Structures de « soins ambulatoires » :**

- C.A.T.T.P. Enfants - CAEN :Groupe Thérapeutique Enfants-Parents (GTEP) avec accueil sans rendez-vous pour les parents et les enfants de moins de 6 ans,
- C.A.T.T.P. Enfants - LISIEUX HAUTEVILLE,
- Centre de Consultation Thérapeutique de l'Enfant et de la Famille,
- C.M.P. Enfants - COLOMBELLES,
- C.M.P. Enfants et Adolescents - DIVES SUR MER,
- C.M.P. Enfants et Adolescents - FALAISE,
- C.M.P. Enfants et Adolescents - LISIEUX,
- C.M.P. Enfants et Adolescents - SAINT PIERRE SUR DIVES,
- C.M.P. Enfants et Adolescents et C.A.T.T.P. – VIRE,
- C.M.P. Enfants et Adolescents CONDE-SUR-NOIREAU.

**La Maison des Adolescents du Calvados :**

- Espace Consultation pour adolescents,
- CMP/MDA
- HDJ/MDA
- C.A.T.T.P./MDA
- Hébergement Thérapeutique avec une partie hospitalisation de nuit

- POPULATION ACCUEILLIE ET MODALITES D'HOSPITALISATION

L'EPSM est un établissement hospitalier public. Il accueille donc toute personne majeure ou mineure nécessitant des soins psychiatriques. Les personnes majeures protégées sous tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice sont hospitalisées sans l'accord de leur mandataire judiciaire qui sera informé de l'hospitalisation.

La population accueillie en psychiatrie adulte est majeure. Cependant des mineurs âgés de plus de 15 ans peuvent être hospitalisés en service d'admissions intra hospitalier adulte.

Le mode d'hospitalisation le plus courant est le service libre (SL), c'est-à-dire que le patient majeur est en accord avec le fait d'être hospitalisé ou s'il est mineur, le détenteur de l'autorité parentale donne obligatoirement son accord pour l'hospitalisation.

Certaines personnes sont toutefois hospitalisées sans leur consentement quand leurs troubles mentaux rendent ce consentement impossible et que leur état mental impose des soins immédiats et une surveillance médicale constante ou régulière.

Il existe plusieurs formes d'hospitalisation sans consentement :

- L'hospitalisation à la demande d'un tiers : Soins à la Demande d'un Tiers (SDT) ou Soins à la Demande d'un Tiers en Urgence (SDTU)

Cette hospitalisation nécessite dans sa forme classique deux certificats médicaux dont l'une d'un médecin extérieur à l'établissement et dans sa forme d'urgence un seul certificat d'un médecin de l'établissement suffit. Pour ce mode d'hospitalisation (classique ou d'urgence) une lettre manuscrite d'une personne tierce est également nécessaire. Cette personne peut être un membre de la famille, un proche, ou encore un mandataire judiciaire (tuteur, curateur). Cette lettre répond à des critères précis (article de loi, qualité de la personne, profession...) et doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

- L'hospitalisation en péril imminent : Soins Péril Imminent (SPI)

Cette mesure est déclenchée lorsque les soins sont nécessaires mais qu'aucun tiers ne peut être identifié. Dans ce cas c'est le directeur de l'établissement qui demande l'hospitalisation ainsi qu'un médecin obligatoirement extérieur à l'établissement où la personne sera hospitalisée.

- L'hospitalisation sur décision d'un représentant de l'état : Soins à la Demande du Représentant de l'Etat (SDRE)

Cette mesure est déclenchée par le préfet du département (ou provisoirement par le maire d'une commune) quand les troubles mentaux de la personne rendent le consentement impossible, que l'état mental impose des soins immédiats et une surveillance médicale constante ou régulière (sous forme d'hospitalisation sous contrainte ou de programme de soins psychiatriques) et qu'il existe une atteinte à la sûreté des personnes ou, de façon grave, à l'ordre public.

De façon exceptionnelle un mineur pourra relever de cette mesure.

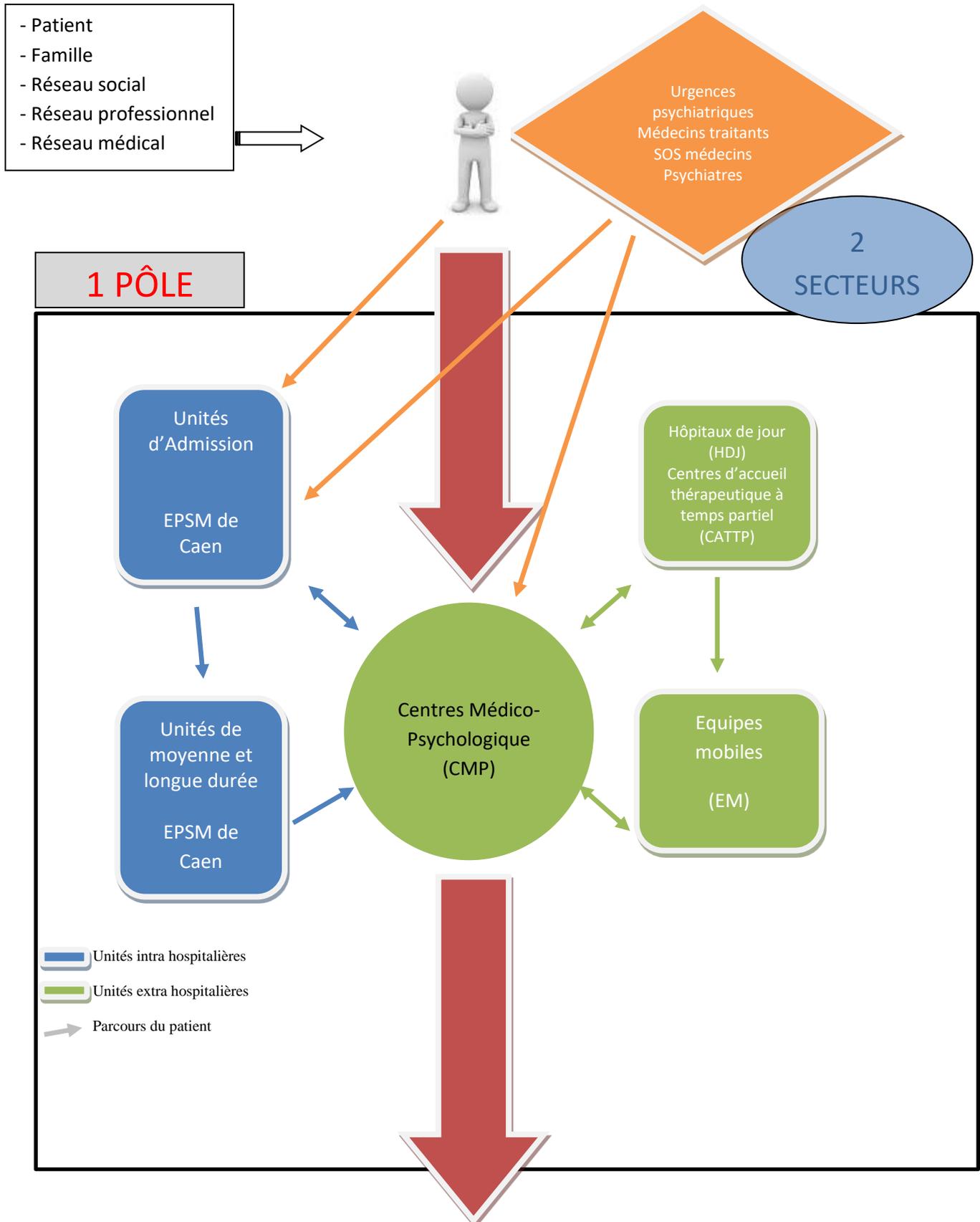
Ces modes d'hospitalisation sont légiférés de façon très précise afin de respecter les droits et liberté fondamentales des usagers. Le juge des libertés et de la détention contrôle les mesures de soins sans consentement en audience et le plus souvent en présence de l'usager. Il est nécessaire pendant la durée du stage d'effectuer des recherches afin de comprendre et de connaître les différents aspects des soins sans consentement.

Tout usager pris en soins en chambre d'isolement (CI) et/ou nécessitant une contention physique doit nécessairement relever d'une mesure de soins sans consentement. Ces mesures exceptionnelles font l'objet d'un cadre législatif spécifique.

Toute prise en soins d'une personne en chambre d'isolement ou contentonnée relève de modalités de prise en charge de dernier recours et mobilise systématiquement plusieurs soignants. L'étudiant ne doit pas intervenir seul dans ce type de prise en soins.

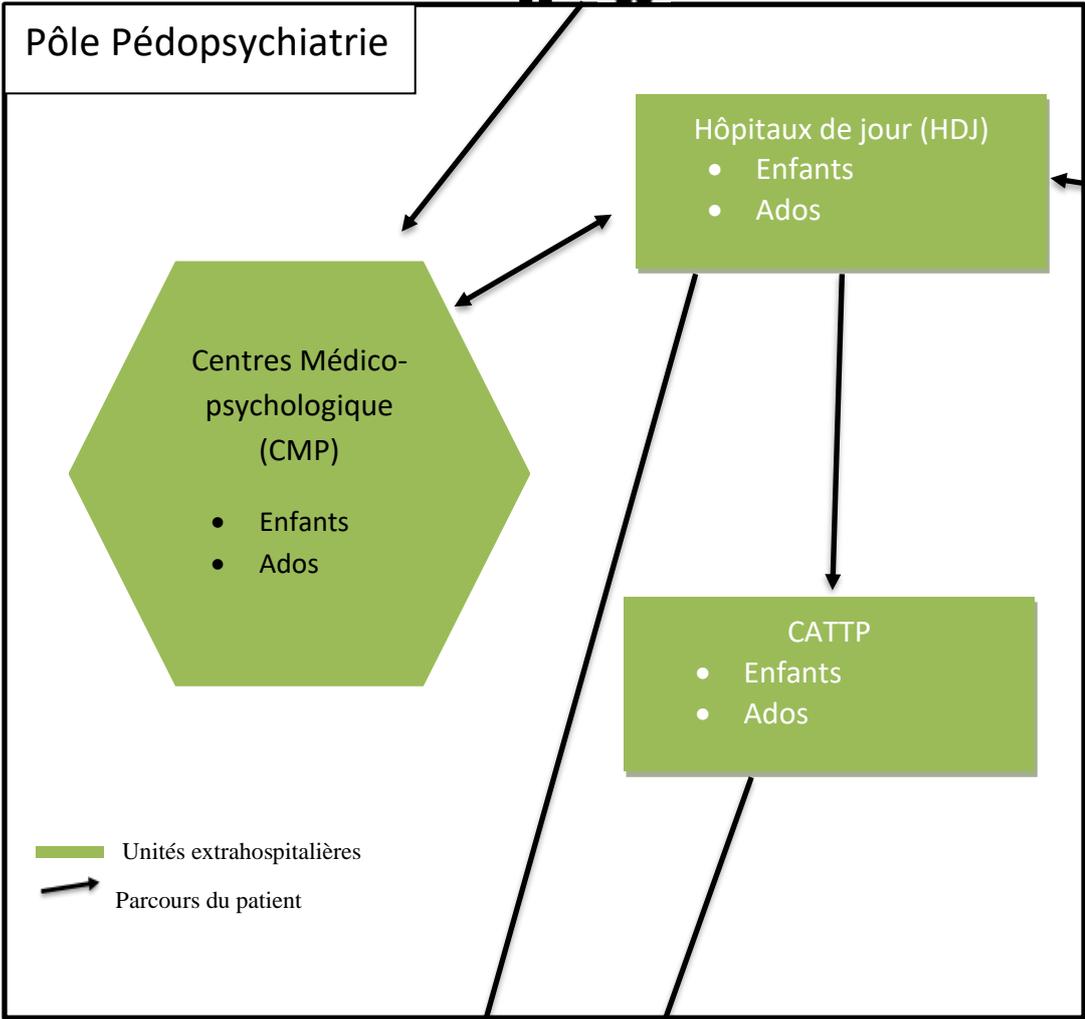
### 3 - PARCOURS DE SOINS DE L'USAGER

#### • Adulte



• **Enfant et Adolescent**

- Education Nationale
- Famille
- Réseau médical
- Réseau professionnel
- Réseau social
- Accueil sans rdv départemental



- Lits d'hospitalisation
  - Enfants
  - Ados
- USHA (Unité hospitalière spécialement aménagée)

- IME (Instituts médico-éducatifs)
- ITEP (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques)
- Education nationale

## **4 - ACCUEIL DU STAGIAIRE PARAMEDICAL ET MODALITES D'ORGANISATION DU STAGE**

- **LE DEROULEMENT**

**Prendre un contact téléphonique auprès du cadre de votre lieu de stage ou l'équipe soignante en cas d'absence la semaine précédent votre arrivée :** En annexe 2 la fiche de contacts des pôles de l'EPSM.

**Se présenter le premier jour du stage à 9h00 ou à l'horaire défini au préalable par téléphone avec le cadre de santé.**

Le cadre de proximité de votre lieu de stage vous consacra un temps d'accueil contenant :

- Présentation générale du service,
- Prise de connaissance de vos objectifs de stage,
- Identification de vos tuteurs soignants,
- Identification de votre planning prévisionnel comprenant les dates de bilan de mi stage, d'évaluation du stage, des temps d'analyse de pratique et des éventuels retours IFSI, IFAS.

**Horaires de stage :** 7h30 hebdomadaire dont 30 minutes de pause repas. Possibilité de travailler les WE et nuits. Les horaires sont spécifiques à chaque service hormis les cas particuliers, les voici :

- En intra hospitalier : 6h40-14h10/7h-14h30/13h50-21h20, de plus il est possible de faire des 9h-16h30 en fonction des accompagnements de patients pouvant être enrichissants pour l'étudiant,
- En extra hospitalier : 9h-16h30.

**Critères pour effectuer des nuits :** une période de nuit peut être effectuée au regard des objectifs de stage sous réserve que :

- La durée totale de stage soit de 8 semaines minimum,
- Les nuits se déroulent dans le service qui a accueilli le stagiaire de jour,
- Les nuits sont programmées après le bilan de mi-stage,
- La durée des nuits est d'une semaine minimum à deux semaines et ne peut clôturer le stage.

Horaires de nuit : 21h-7h.

Un temps d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) d'une durée de 3 heure animée conjointement par des formateurs et des professionnels soignants est mis en place durant le stage. Une information préalable est délivrée en IFSI lors des préparations de stage et/ou lors de l'arrivée en stage avec communication de la date, l'horaire et le lieu.

**Gestion des absences pour maladie :** prévenir impérativement le cadre du service et l'institut de formation.

**Rappel relatif au respect de la loi du 15 mars 2004 relatif à l'interdiction du port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse.**

**Rappel relatif à l'obligation légale du respect de la confidentialité et du secret professionnel :** cf. code de la santé publique chapitre IV – Article L4314-3 :

- Toutes données extraites du dossier patient informatisé pour travail personnel doivent donc être anonymisées,
- Aucune information relative aux personnes prises en charge ne doit être divulguée à l'extérieur du service notamment sur des réseaux sociaux.

**Rappel relatif au respect des bonnes pratiques d'hygiène en lien avec les précautions standard.**

L'utilisation d'un **téléphone portable** personnel est possible uniquement durant les pauses, et **ne peut, en aucun cas, être utilisé pour la captation d'images et d'enregistrements d'échanges tant des patients, des professionnels que des locaux de l'établissement pour un usage non autorisé.**

(Code Civil – Art. 7 à 16.14 dont Art 9 ;  
Code Pénal – Art. 226.1 à 226.9 ;  
Cour de Cassation – Décision du 14/02/2024 – N°22-18.014).

Stage en services de soins intra hospitaliers

**Accès au service** : remise de clé par le cadre du service avec obligation de restitution à la fin du stage, prévenir le cadre en cas de perte.

**Tenue professionnelle** : tunique-pantalon obligatoire en intra-hospitalier avec l'entretien à la charge de l'étudiant via son institut de formation.

**Repas au self** : création possible d'un compte auprès de la Direction des Affaires Financières : bureau de la régie des activités thérapeutiques.

Stage en services de soins extra hospitaliers

**Tenue** : prévoir des tenues adaptées aux activités réalisées auprès des personnes prises en charge.

**Repas** : possibilité d'apporter son repas à stocker dans le réfrigérateur réservé au personnel.

L'EPSM de CAEN accueille régulièrement en service de soins des stagiaires :

- Infirmiers
- Aides-Soignants
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Diététiciennes
- Ergothérapeutes
- Educateurs spécialisés
- Art thérapeutes
- Ambulanciers : stage d'observation

Tout étudiant accueilli en stage en service de soins, sous la responsabilité de l'encadrement, est tutoré par un ou des professionnels diplômés pairs, sauf pour les stagiaires ambulanciers. Ces derniers effectuent un stage uniquement d'observations d'une semaine.

La richesse d'un stage en psychiatrie, pour un étudiant et au regard de ses objectifs, s'articule autour de l'opportunité d'accompagner le patient dans toutes les modalités de sa prise en soins : visites à domicile, examens somatiques, démarche sociale, etc.

Exemples d'objectifs de stage prévalents pour les étudiants infirmiers et élèves aides-soignants en vue d'acquisition de compétences du métier :

IDE	AS
<b>Compétence 6</b> : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin (adopter une communication adaptée)	<b>Compétence 6</b> : Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
<b>Compétence 3</b> : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<b>Compétence 1</b> : Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne et sociale
<b>Compétence 9</b> : Organiser et coordonner les interventions soignantes	<b>Compétence 10</b> : Rechercher des informations, traiter et transmettre les données pertinentes pour assurer la continuité des soins

- **ETUDIANTS INFIRMIERS**

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique (comprendre le cadre légal et les droits du patient : cf. Loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques),
- **Compétence 8** : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques (connaître les grandes classes pharmaceutiques associées à la psychiatrie),
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soin infirmier (Réaliser des démarches cliniques. Rechercher la participation et le consentement du patient),
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique ou thérapeutique (Identifier les dispositifs de gestion des situations d'urgence somatique et psychiatrique. Mettre en œuvre des prescriptions médicales spécifiques : mise en place de contention, installation en chambre d'isolement. Participer à des entretiens infirmiers avec élaboration des comptes rendus. Réaliser des soins techniques : prise des sang, intramusculaire, ECG),
- **Compétence 7** : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle (se questionner sur sa pratique professionnelle et échanger avec les autres professionnels),
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation,

- **ELEVES AIDES-SOIGNANTS**

- **Compétence 5** : Accompagner la personne dans son installation (Accueil, inventaire des effets personnel et dépôt des valeurs au coffre) et ses déplacements (Consultation externe et démarches),
- **Compétence 2** : Identifier les situations à risques et mettre en œuvre les actions de prévention adéquate,
- **Compétence 11** : Organiser son activité, coopérer au soin d'une équipe pluriprofessionnelle (prise en soin de personne en situation de crise et/ou violente),
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne (participer à des activités de médiations),
- **Compétence 10** : Rechercher les informations, traiter et transmettre les données pertinentes pour assurer la continuité des soins,

## 5 – ANNEXES

- Annexe 1 : Plan de situation

### Plan de situation



- Information - Plan de l'EPS.M.
- Cabine téléphonique
- Parking
- Parking réservé P.M.R.
- Divers
- Parking 2 roues
- Toilettes publiques
- Unités Hospitalières
- Administration
- Accès bâtiment
- Voies de circulation

#### → UNITÉS HOSPITALIÈRES

1	Anne Leroy	.....D3
2	Archipel (L)	.....B3
3	Bourneville	.....E3
4	Escalé (L)	.....B3
5	Glycines (Les)	.....B2
6	Intermezzo	.....B2
7	Lucien Bonnaté	.....E2
8	Mimosas (Les)	.....B2

9	L'Odyssée - Alizé	.....D2
10	L'Odyssée - Hélios	.....D1
11	L'Odyssée - Neptune	.....D1
12	Patlo (Le)	.....B3
13	Jamet : US et Sainte-Bernadette 2	.....A3
14	Post Cure	.....B2
15	Tilleuls (Les)	.....B2
16	Vastel	.....D3
17	Vicq d'Azay	.....E3

#### → ADMINISTRATION

18	Accueil - Renseignements	.....D3
19	Bureau des entrées et sorties	.....D3
20	Pharmacie	.....D4

#### → DIVERS

21	Aumônerie	.....B3
22	Gymnase	.....D2
23	Maison des Usagers	.....B3
24	Salle des Audiences	.....B3
25	Salle des spectacles	.....C3



- Annexe 2 : Contacts pôles EPSM

Contacts des pôles de l'EPSM						10/04/2024
P O L E	Secteur	Unités / Structures	Standard EPSM Caen 02 31 30 50 50			
			Postes cadres supérieurs de santé	Postes cadres de santé	Postes unités	
CAEN	CAEN EST	Neptune RDC - Admissions - Bâtiment Odyssee	8066	8074	5827 - 5843	
		Jamet 1er étage - moyens/longs séjours		8080	5826 - 5842	
		CMP Caen - 18 rue des carmélites 14000 Caen		07 86 46 12 51	02 31 38 80 65	
		HJ May/Orne - 4 rue de la mine 14320 May/Orne		6310	02 31 79 99 90	
		HJ Maison d'IFS - 875 Route de Caen 14123 IFS		6310	02 31 34 32 84	
		Equipe mobile		6310	06 02 00 49 33	
		Bonnafé - Admissions		5721	5738	
	CAEN PLAINE	Bourneville moyens/longs séjours		8077	5728	
		CMP Caen 5 rue de la défense passive 14000 Caen		02 31 94 64 70	5744	
		CMP chemin vert - 10 rue Molière 14000 Caen		02 31 73 02 28	7671	
		HJ Capandore - 26 rue de la Marne 14000 Caen		6052	7649	
		CATTP St Gerbold - 18 rue St Gerbold 14000 Caen		02 31 93 21 49	6280	
		Vicq d'Azyr		5744		
		CALVADOS SUD		CAEN SUD	Hélios Admissions - bâtiment Archipel	8070
Jamet 2ème étage moyen / longs séjours	8081		5960 - 5529			
CMP Caen 72 blv Yves Guillaou 14000 Caen + Annuire mobile	02 31 35 82 50		5960 - 5961			
HJ Canchy / CATTP Caen 48 ter rue Canchy 14000 Caen	06 73 12 74 45		6270			
MELI-MELO Cafétaria 89 bis rue Caponière 14000 Caen	06 73 12 74 45		7020			
HJ Maltot 13 rue Dorset 14930 Maltot	06 73 12 74 45		7070			
CMP Falaise Ch bld Bercagnes 14700 Falaise	8079		6025			
HJ Falaise 6 ch de la mulotière 14700 Falaise	8079		6061			
VIRE EVRECY	Vastel Admissions - Bâtiment Vastel		8082		5426	
	Jamet 3ème étage moyens / longs séjours		8072 06 33 59 81 86	5436		
	CMP d'Evrecy - CSME 16 rue de Cabottière 14210 Evrecy		06 33 59 81 86	5463 02 31 06 70 10		
	Equipe mobile d'Evrecy - CSME 16 rue de Cabottière 14210 Evrecy		06 33 59 81 86	5463 02 31 06 70 10		
	HJ D'Evrecy - CSME 16 rue de Cabottière 14210 Evrecy		06 73 12 53 11	5463 02 31 06 70 10		
	Psychiatrie de liaison / CH Vire 4 rue Emile Desvoux 14500 Vire		06 73 12 53 11	02 31 67 47 47		
	HJ " Les Anémones " 17 rue St Clair 14500 Vire		06 73 12 53 11	02 31 67 02 77		
	CMP Vire 3 rue de Blon 14500 Vire		06 33 59 81 86	5453 02 31 66 67 88		
	Equipe Mobile Vire 3 Rue de Blon, 14500 Vire		06 33 59 81 86	02 31 66 67 80		

PAYS D'ALUGE	COTE FLEURIE	Alize Admissions - Bâtiment Odyssee	8068	8087 06 75 02 45 42	5526
		Unité Emergence "Autisme" Jamet + EMILAA		8085 07 89 07 24 22	5517
		CMP d'Equemauville <i>Chemin de la Plane 14600 Equemauville</i>		06 71 76 10 96	5560 02 31 49 09 20
		HJ D'Equemauville <i>Chemin de la Plane 14600 Equemauville</i>		06 71 76 10 96	5570 02 31 49 09 30
		CATTP Honfleur <i>Rue le conatoloup, immeuble "Le Crevettier" 14600 Honfleur</i>		06 71 76 10 96	7639 02 31 98 88 30
		Equipe mobile d'accompagnement et de soutien		5513 06 73 13 98 40	5507
		HJ Dives/Mer <i>7 rue Pierre Currie 14160 Dives/Mer</i>		5583 06 73 13 98 40	02 31 28 14 28
		CMP Dives/Mer <i>7 rue Pierre Currie 14160 Dives/Mer</i>		06 73 13 98 40	5580 02 31 28 14 20
	LISIEUX	L'escale Admissions - bâtiment odyssee		8084	5661
		Intermezzo moyens / longs séjours		8083	5606
		Réhabilitation psycho sociale FFC		5646	5647
		CMP de Mezidon Canon <i>9D rue Jules Ferry 14270 Mézidon vallée d'auge</i>		6073	6073 02 31 90 19 54
		CMP de Lisieux <i>4 rue Fournet 14100 Lisieux</i>		7647	5980 02 31 61 19 59
		CATTP de Lisieux <i>4 rue fournet 14100 Lisieux</i>		5982 07 88 92 08 64	6000 02 31 61 61 93
LISIEUX	HJ de Lisieux <i>120 blv Herbert Fournet 14100 Lisieux</i>	5982 07 88 92 08 64	7668 02 31 48 62 62		
	UAAD Lisieux <i>80 avenue Victor Hugo 14100 Lisieux</i>	5982 07 88 92 08 64	02 31 31 63 52		
	CAEN	CMP E/A <i>42 blv Herbet Fournet 14100 Lisieux</i>	6132 06 73 12 19 86	6130 02 31 62 79 05	
		Accueil Jour Enfant (AJE) <i>35 rue de Trouville 14000 Caen</i>	06 73 13 56 22	6110 02 31 52 52 00	
HJ Cormelles le Royal		06 75 02 07 66	7655 02 31 83 25 11		
VIRE	Hôpital de jour <i>31 rue cdt Antoine de Touchet 14000 Caen</i>	06 49 00 19 97	06 73 13 56 22		
	CMP-CATTP Enfants / Ados VIRE <i>52 rue des Acres 14500 Vire</i>	06 33 15 72 67	02 31 67 00 57		
SMIPR	<i>35 rue Général Moulin 14000 Caen</i>	02 31 75 14 18	7667		
CSAPA	<i>45 rue de Bretagne 14000 Caen</i>	02 31 85 56 80	6210		
MAS DE BOULON Les platanes	<i>207 rue Jardun 14220 Boulon masboulon@epsm-caen.fr</i>	02 31 79 37 54	7662		
		02 31 79 37 54	7662		
		02 31 79 37 54	7662		
UMIPSA	Bâtiment UMIPSA	8095	5070	5226	

- Annexe 3 :



## QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION ETUDIANT

Institut de formation :

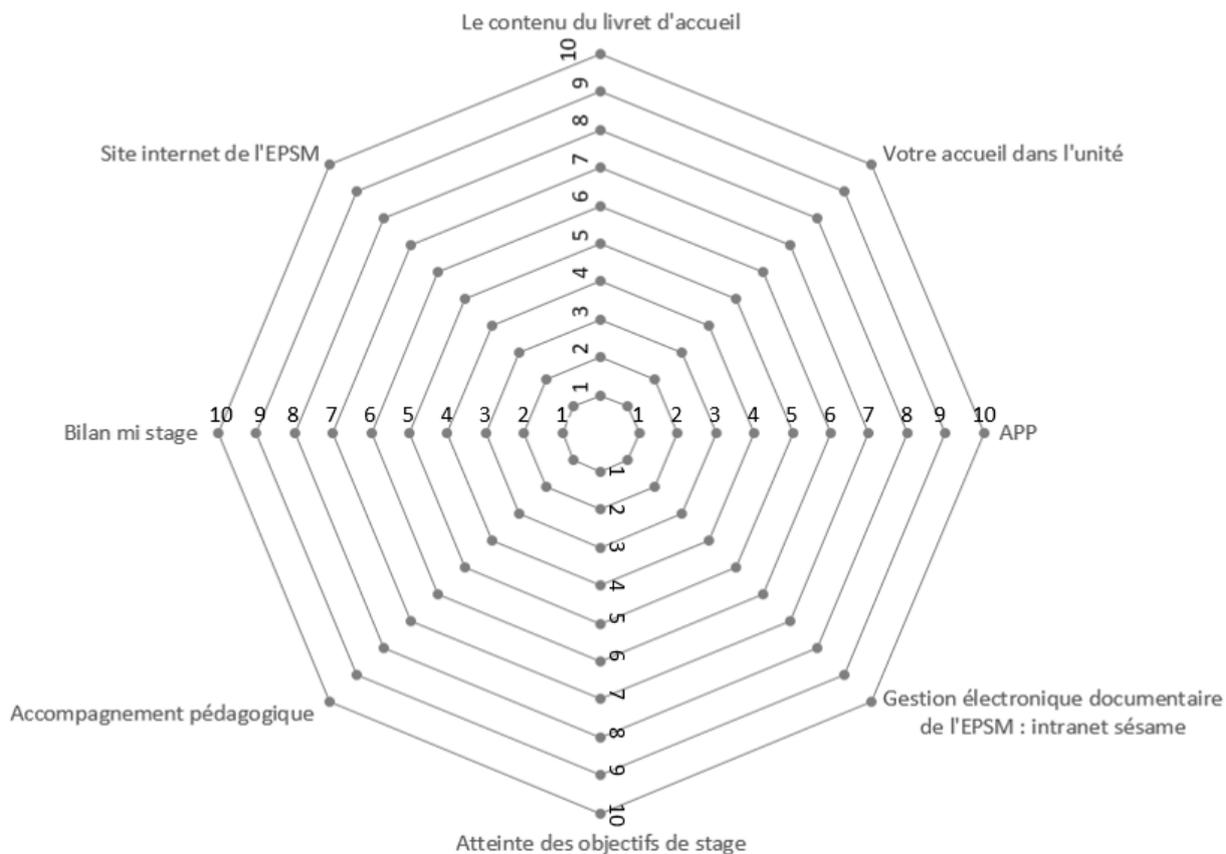
Formation :

Année de formation :

### 1. Consultation du livret d'accueil étudiants :

- En institut de formation
- Sur le site internet de l'EPSM
- Le premier jour de stage
- Jamais

### 2. Notation de 1 à 10 des items suivants :



Commentaires et suggestions :

---

---

---

---

---

3. « Et si nous parlions de l'avenir »

Une fois diplômé(e), projetez-vous de postuler à l'EPSM pour rejoindre nos équipes ?

Oui

Non

Commentaires :

---

---

---

---

---

***Rq : Vous avez la possibilité de communiquer une adresse mail à [communication@epsm-caen.fr](mailto:communication@epsm-caen.fr) pour être informé de l'actualité de l'EPSM de CAEN.***

***Merci de faire parvenir ce questionnaire par courrier interne, dans une enveloppe navette, au secrétariat du Pôle de Psychiatrie Transversale.***